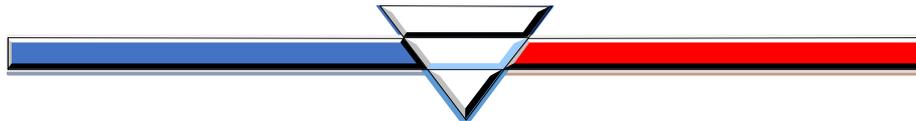


## MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE  
SECRETARIAT GENERAL / DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES  
4 Traverse de Rabat - B.P. 121 - 13277 MARSEILLE CEDEX 9  
Tél : 04.91.40.88.00 - Fax : 04 91 40 84 82



# MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE SUR L'ENSEMBLE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE BORGIO

**N° de marché** *(rempli par le maitre d'ouvrage)*

--	--	--	--	--	--	--	--	--

## Acte d'Engagement

**Maître de l'ouvrage :**

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

**Objet du marché :**

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE SUR L'ENSEMBLE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE BORG0

**Imputation budgétaire :**

Ministère de la Justice - Budget Opérationnel de Programme n° 107 – Budget Investissement (Titre V)

**Mode de passation et forme de marché :**

Marché public de prestations intellectuelles passé en **procédure adaptée (MAPA)** en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

**Bureau de contrôle :**

Communiqué ultérieurement.

**CSPS :**

Communiqué ultérieurement.

**Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :**

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ou son représentant.

**Ordonnateur :**

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ou son représentant.

**Comptable public assignataire des paiements :**

Monsieur Le Trésorier Payeur Général des Bouches du Rhône  
Direction régionale des finances publiques (DRFIP) PACA  
16, Rue Borde - 13357 Marseille Cedex 20  
Tél : 04 91 17 91 17 - Fax : 04 91 78 46 01

**Destinataire des demandes de paiement / factures :**

DISP de Marseille - à l'attention de l'Unité du suivi financier DAI  
4 Traverse de Rabat - B.P. 121 - 13277 MARSEILLE CEDEX 9

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1ER : CONTRACTANT</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX (INITIALE)</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 4 : PAIEMENT</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 5 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE N° 2 : DECOMPOSITION DU TEMPS PREVISIONNEL D'INTERVENTION</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE N° 3 : DC4</b>	<b>18</b>

## Article 1er : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**COORDONNEES / CONTACT DU « REFERENT » (A RENSEIGNER ; « référent » pour toutes les communications nécessaires dans le cadre de la consultation, en particulier pour toute demande de complément et pour l'envoi de la décision d'engagement des négociations MAPA) :**

**Courriel :** .....

- agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;  
 agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :  
Nom, adresse, SIRET et contact de la société

.....  
.....  
.....  
.....

**Le candidat est-il une « PME »<sup>3</sup> (micro, petite ou moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603) ?**

**Oui**       **Non**

*NOTA : Si aucune case n'est cochée, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise n'est pas une PME.*

*NOTA : si le candidat est une PME, en application du décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, un régime plus favorable est applicable concernant l'avance et la retenue de garantie (voir CCAP pour plus de précision)*

*NOTA : en cas de groupement, cela est à renseigner par chaque cotraitant dans le formulaire DC2 (ou équivalent)*

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire<sup>4</sup> ;  
 agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint ;  
 agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint ;

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la **lettre de candidature** du ..... / ..... / .....  
(Formulaire DC1 ou lettre de candidature équivalente).

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P n° 01/2021), et des documents qui y sont mentionnés,

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

<sup>3</sup> Sont considérées comme « PME » les « entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

<sup>4</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

- Et après avoir fourni les pièces prévues conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics et à l'article L2142-1 du Code de la commande publique.

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire<sup>5</sup>, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières numéro **BOR-01/2021**, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

**La signature du présent acte d'engagement vaut acceptation sans réserve des stipulations du C.C.A.P et des pièces constitutives du marché énumérées par le C.C.A.P.**

**IMPORTANT :** La signature de l'acte d'engagement vaut reconnaissance par le candidat de la prise de connaissance, de l'analyse, de l'intégration à son offre et de l'acceptation sans réserve de toutes les pièces et documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **180 jours** calendaires à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## **Article 2 : Offre de prix (initiale)**

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au C.C.A.P. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis au C.C.A.P.

---

<sup>5</sup> Rayer la mention inutile

▪ **Le forfait provisoire de rémunération (Fp)** est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération (t)	=	.....	%
Coût prévisionnel des travaux (Co)	=	<b>1 300 000</b> .....	€ HT
Forfait provisoire de rémunération (Co x t = Fp)	=	.....	€ HT
T.V.A. (20%)	=	.....	€
T.T.C.	=	.....	€
Arrêté en lettres .....			
.....			

Le taux de rémunération (t) est le taux global incluant la mission de base et les missions complémentaires prévues aux CCAP et CCTP et rappelées en annexe n°1 . Il sera donné au centième.

La répartition de la rémunération par élément de mission ainsi que, en cas de groupement, la part attribuée à chaque cotraitant sont fixées dans **l'annexe 1 au présent acte d'engagement (annexe devant être impérativement renseignée et signée, et ce par tous les co-traitants en cas de groupement ou par le mandataire habilité)**.

▪ **Le forfait définitif de rémunération (Fd)** est arrêté, pour chacune des opérations, dès que le coût prévisionnel « C » est établi (*coût prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'œuvre dans le cadre de l'élément de mission APD et validé par le maître d'ouvrage*). La règle d'établissement du forfait définitif (Fd) est la suivante :

- **A missions constantes et programme n'ayant pas fait l'objet de modification substantielle :**

Coût prévisionnel des travaux « C » (en € HT)	Montant définitif « Fd » (en € HT)
C = Co	Fd = Fp
Co < C < <b>1,10</b> x Co	Fd = C x t
C = <b>1,10</b> x Co	Fd = C x t
C > <b>1,10</b> x Co	Fd = Fp (ou "Fd = [Co x 1,10] x t" si justifications particulières du dépassement) <sup>6</sup>
C < Co le programme n'ayant subi aucun changement	Fd = C x t
C < Co du fait d'un programme d'économies initié par le maître d'œuvre	Fd = Fp

NOTA : Les règles ci-dessus ne donnent au titulaire **aucun droit à un « seuil de tolérance » s'agissant du coût prévisionnel « C »** : dès lors que le coût prévisionnel « C » proposé par le maître d'œuvre au moment de la remise des prestations APD est supérieur à l'enveloppe financière / coût prévisionnel des travaux (Co) arrêté par le maître de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage peut refuser de réceptionner les prestations et demander au maître d'œuvre, qui s'y engage, de reprendre gratuitement ses études pour aboutir à un projet compatible avec l'enveloppe financière / coût prévisionnel cité ci-dessus.

- **En cas de modification substantielle du programme ou de prestations supplémentaires décidées par le maître de l'ouvrage**, le montant de la rémunération peut être modifié conformément aux article R.2432-6 à R.2432-7 du code de la commande publique.

Le forfait définitif est fixé conformément à l'article 3.2 du CCAP.

<sup>6</sup> Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, le titulaire devra justifier avoir étudié durant les phases conception les pistes d'économie possibles, mais ne pouvoir répondre au besoin technique du maître d'ouvrage sans dépassement de la limite Co x 1,10.

### **Article 3 : Délais d'exécution**

Les délais d'exécution, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants :

<b>Documents d'étude à remettre</b> <i>Par élément de mission</i>	<b>Délai proposé par le contractant<sup>7</sup></b> (en semaines, sauf précisions contraires ; si le délai est exprimé en jours, il s'agit de jours ouvrés) ( <i>à renseigner par le candidat</i> )	<b>Délai maximum</b> (en semaines, sauf précisions contraires)
<b>DIAG/FAISA</b>		<b>6</b>
<b>AVP (APS, APD)</b>		<b>3 (APS) + 3 (APD)</b>
<b>PRO</b>		<b>5</b>
<b>ACT</b>		<b>3 (DCE) + 2 (RAO)</b>
<b>VISA</b> (émission d'un avis sur un document d'exécution)		<b>1</b>
<b>DET</b> (production des comptes rendu de chantier, émission d'un OS)		<b>1</b>
<b>MOBILIERS (PEP, PCI, PCC...)</b>		<b>2</b>
<b>AOR y compris DOE</b>		<b>3 semaines (+ GPA : 12 mois)</b>
<b>OPC</b>		<b>Délai ACT + délai global travaux</b>
<b>Autorisations administratives (sous-commission de sécurité incendie, Préfecture, CNIL...)</b>		<b>2 semaines</b>

**IMPORTANT : Les délais mentionnés à l'article 3 AE ci-dessus sont des délais de remise de documents, à l'expiration desquels le titulaire encourt les pénalités de retard prévues au CCAP. Ces délais ne doivent pas être confondus avec la décomposition du temps prévisionnel passé par éléments de mission (décomposition à renseigner en annexe 2 du présent AE).**

**Le point de départ de ces délais est fixé comme suit :**

- **AVP : dès réception de la notification** du marché.
- **PRO / AOR** : date de l'accusé de réception (LRAR et/ou courriel) par le maître d'œuvre du **prononcé de la réception du document d'études le précédent** dans l'ordre chronologique de déroulement de l'opération (*réception prononcée par le maître d'ouvrage par courrier RAR et/ou courriel*) ;
- **Autres éléments** ou parties d'éléments suivants : date de l'accusé de réception (LRAR et/ou courriel) par le maître d'œuvre du **prononcé de la réception du document d'études le précédant** dans l'ordre chronologique de déroulement de l'opération (*réception prononcée par le maître d'ouvrage par courrier RAR et/ou courriel*).

<sup>7</sup> Délais à renseigner par le candidat, sans que ces délais ne puissent excéder les délais maximum définis ci-dessus ; si un ou plusieurs délais n'est pas renseigné, le candidat sera considéré comme s'engageant sur le délai maximum correspondant.

- **ACT** (remise du rapport d'analyse des offres) : date à laquelle les offres sont mises à la disposition du maître d'œuvre aux fins d'analyse (offres au format papiers à récupérer à la DISP et/ou offres dématérialisées transmises par voie électronique)
- **VISA** : date à laquelle le maître d'œuvre a eu connaissance des documents d'exécution établis par les entreprises à viser ;
- **DET** (*production des comptes rendu de chantier*) : date de la réunion de chantier ;
- **DET** (*émission d'un OS ou d'un avis sur un document concernant l'exécution des travaux*) : à compter de la date à laquelle le maître d'œuvre a eu connaissance (*saisine par l'entreprise, saisine par le maître d'ouvrage, ...*) de l'évènement rendant nécessaire un OS ou avis ;
- **OPC** : dès livraison du PRO ;
- **Mobiliers** : définition du mobilier des postes protégés...
- **Les dossiers d'autorisations administratives** : dès la notification de la décision de commencer la constitution du dossier.

La durée globale prévisionnelle<sup>8</sup> d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 20 mois + 12 mois de suivi GPA au titre de la mission AOR.

#### **Article 4 : Paiement**

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

Ouvert au nom de : .....			
pour les prestations suivantes : .....			
Domiciliation : .....			
Code banque : .....	Code guichet : .....	N° de compte : .....	Clé RIB .....
IBAN : .....			
BIC : .....			

Ouvert au nom de : .....			
pour les prestations suivantes : .....			
Domiciliation : .....			
Code banque : .....	Code guichet : .....	N° de compte : .....	Clé RIB .....
IBAN : .....			
BIC : .....			

Ouvert au nom de : .....			
pour les prestations suivantes : .....			
Domiciliation : .....			
Code banque : .....	Code guichet : .....	N° de compte : .....	Clé RIB .....
IBAN : .....			
BIC : .....			

<sup>8</sup> La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre n'est donnée qu'à titre indicatif ; en aucun cas le titulaire ne pourra prétendre à indemnisation ou supplément de rémunération si la durée effective d'exécution de ses missions excède celle-ci.

Le maître de l'ouvrage se libèrera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'annexe n° 3 du présent document.

**GROUPEMENT :** En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur<sup>9</sup> :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;  
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**NB :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

**AVANCE :** Conformément au CCAP, la ou les entreprises ci-après désignées<sup>10</sup>

- refuse(nt) de percevoir l'avance  
 accepte(nt) de percevoir l'avance

**NB :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte le bénéfice de l'avance.

## **Article 5 : Nomenclature communautaire**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Classification principale</b>	<b>Classification complémentaire</b>
Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection (71000000)	Services d'architecte pour les bâtiments (71221000) Services d'ingénierie (71300000) Services d'architecture, d'ingénierie et de planification. (71240000) Services de conception technique des installations mécaniques et électriques de bâtiments (71321000)

## **Article 6 - Sous-traitance**

Dans le cadre d'une sous-traitance, l'**annexe n° 3** au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

<sup>9</sup> Cocher la case correspondant à votre situation

<sup>10</sup> Cocher la case correspondant à votre situation

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)<sup>11</sup> de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

a) Montant T.T.C. : ..... Euros		
<b>b) Membre du groupement</b>	<b>Nature de la prestation</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
	<b>Total</b>	..... Euros
Soit en lettres (montant total) :		
.....		
.....		

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d)<sup>12</sup> de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution des prestations leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

a) Montant T.T.C. : ..... Euros		
<b>b) Membre du groupement</b>	<b>Nature de la prestation</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
	<b>Total</b>	..... Euros
Soit en lettres (montant total) :		
.....		
.....		

<sup>11</sup> Rayer la mention inutile

<sup>12</sup> Rayer la mention inutile

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L 1 à 6 et L 2141-1 à L 2141-14 du code de la commande publique. Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

---

*Fait en un seul original*  
A .....

**Signature du candidat**  
*Porter la mention manuscrite*

Le .....

*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Est acceptée la présente offre pour valoir  
marché

**Le pouvoir adjudicateur habilité par  
arrêté du .... / .... / ..... (DAP)  
et arrêté du .... / .... / ..... (Préfet)**

A .....

Le .....

**Après négociation** (à ne pas compléter par le candidat) :

modification du montant initial de rémunération suite à la négociation :  oui /  non

**Rémunération convenue avec le prestataire à l'issue de la phase de négociation de ce marché de maîtrise d'œuvre** (voir annexe 1 de l'AE précision, compléments et négociation):

Taux de rémunération (t)	=	.....	%
Coût prévisionnel des travaux (Co)	=	<b>1 300 000</b> .....	€ HT
Forfait provisoire de rémunération (Co x t = Fp)	=	.....	€ HT
T.V.A. (20%)	=	.....	€
T.T.C.	=	.....	€
Arrêté en lettres	.....		
.....			

**Sous-traitance**

a) Montant T.T.C. : ..... Euros		
b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
M. ....	.....	..... Euros
Total		..... Euros
Soit en lettres (montant total) :		
.....		
.....		

**DATE D'EFFET DU MARCHE**

---

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire  
(valant notification du marché) : .....

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

---

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) : .....

3  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) : .....

4  La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : .....

et devant être exécutée par.....

en qualité de :.....

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A ..... le .....<sup>13</sup>

Signature

**MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

---

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à :

.....  
Montant initial :..... -

Ramené à :..... -

Porté à :.....

---

<sup>13</sup> Date et signature originales

A ..... le .....<sup>14</sup>

Signature

---

<sup>14</sup> Date et signature originales

**ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES**

Forfait provisoire de rémunération : ..... Euros H.T.

Taux de rémunération : ..... %

Coût prévisionnel des travaux (ensemble de l'opération) : **1 300 000 Euros H.T.**

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Répartition par cotraitant					
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
<b>DIAG/ FAISA</b>								
<b>AVP</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>PRO</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>ACT</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>VISA</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>DET</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>MOBILIERS</b>								
<b>AOR</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>OPC</b>	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES</b>								
<b>TOTAL HT</b>	100 %	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>TVA (20%)</b>		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL TTC</b>		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

*Signatures et cachets des co-traitants (ou du mandataire si celui-ci dispose des habilitations suffisantes)*

**ANNEXE N° 2 : DECOMPOSITION DU TEMPS PREVISIONNEL D'INTERVENTION**

Cette décomposition du temps passé par éléments de mission (à ne **pas confondre avec les délais de remise de documents d'études**, délais mentionnés à l'article 3 du présent acte d'engagement) n'est donnée qu'à titre prévisionnel (en particulier afin d'apprécier la cohérence de l'offre) et n'est en aucun cas limitative dans les prestations et/ou missions à effectuer.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il leur est conseillé de prêter une attention particulière à la rédaction de cette annexe (notamment en détaillant la colonne « tâches accomplies » puisqu'elle servira à l'analyse des offres notamment pour apprécier la cohérence avec les éléments indiqués dans la trame de mémoire technique.

	ARCHITECTE, INGENIEUR OU EQUIVALENT <i>(en jours)</i>			TECHNICIEN OU EQUIVALENT <i>(en jours)</i>			AUTRES (SECRETARIAT, ...) <i>(en jours)</i>	TACHES ACCOMPLIES <i>(rubrique à détailler par intervenant)</i>	Temps prévisionnel d'intervention TOTAL <i>(en jours)</i>
	Expé- rience 10 ans et plus	Exp. entre 3 et 10 ans	Exp. 3 ans et moins	Expé- rience 10 ans et plus	Exp. entre 3 et 10 ans	Exp. 3 ans et moins			
<b>DIAG/ FAISA</b>									
<b>AVP</b>									...
<b>PRO</b>									...
<b>ACT</b>									...
<b>VISA</b>									...
<b>DET</b>									...
<b>MOBILIERS</b>									
<b>AOR</b>									...
<b>OPC</b>									...
<b>AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES</b>									
<b>TOTAL</b>									...

**NOTA :**

- *La notion d'expérience s'apprécie comme l'expérience dans des missions comparables, similaires.*
- *Les CV des intervenants identifiés dans le cadre de la présente annexe devront impérativement être joints au mémoire technique.*